



# USC Caen Triathlon

BP 76016- 14061 CAEN Cedex 4  
courriel : [usccaentriathlon14@gmail.com](mailto:usccaentriathlon14@gmail.com)

## REGLEMENT DU BEE RUN & BIKE 2024

### *Article 1- ORGANISATION*

*La Section USC Caen Triathlon organise cet événement qui se déroulera le dimanche 24 novembre 2024.*

### *Article 2- EPREUVES*

*(Inscriptions en ligne via Klikego)*

*(PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE)*

*Le Bee Run & Bike regroupe les épreuves suivantes :*

**-9H00 : 21 km Le L Run and Bike Réservé aux plus de 18 ans.**

*Tarif 22 € par équipe + frais d'inscription en ligne.*

**-9H30 : 12 km le M Run And Bike Réservé aux Adultes ET enfants de 16 à 17 ans catégorie Cadets sur la même course. Il y aura un classement adulte et un classement enfants.**

*Une équipe mixte Adulte/Enfant (16/17ans obligatoirement) est autorisé iniquement sur ce format M mais sera classée dans les résultats adultes.*

*Tarif 12€ par équipe + frais d'inscription en ligne.*

**-11H30 : 3 km La Bikette Run and Bike Réservé aux enfants de 8 à 11 ans catégories Poussins/Minimes**

*Tarif 4 € par équipe. + frais d'inscription en ligne.*

**-12H00 : 6 km Le Super Sprint Run and Bike Réservé aux enfants de 12 à 15 ans catégories Benjamins/Minimes.**

*Tarif 6 € par équipe. + frais d'inscription en ligne*

### *Article 3- LICENCE OU FIS (Formulaire Info Santé)*

Conformément aux dispositions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et R.411-31 du code de la route, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass' Running, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tout moyen, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du Run and Bike en compétition

- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

- Soit d'un FIS (Formulaire Info Santé), datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du Fis.

-Pour les courses enfants de 3 et 6 kms l'inscription doit être faite par le représentant légal et celle-ci vaut pour acceptation du règlement.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

#### Article 4- INSCRIPTION

-Par internet : jusqu'au vendredi 22 Novembre 2024 à 22h sur le site : [www.klikego.com](http://www.klikego.com)

-PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE

. La signature du bulletin d'inscription est obligatoire (ou du représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à l'une des courses.

#### Article 5- RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au gymnase RUFÀ situé dans l'enceinte du stade Hélicas Avenue Albert Sorel à Caen le dimanche 24 novembre 2024 dès 07h45 et jusqu'à 15 min avant le départ de chaque épreuve

Pour cela les 2 concurrents se présentent ensemble à la table de retrait muni d'une pièce d'identité.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course, fixé sur le torse de chaque concurrent (Prévoir 4 épingles pour fixer celui-ci)

Cession de dossard : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à type de situation.

#### Article 6-CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par pointage à l'arrivée des dossards et qui pourront servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le classement est établi sur le temps officiel.

#### Article 7-PARCOURS

Composés de portions de pistes cyclables, chemins avec cendrée et racines.

De ce fait l'usage d'un VTT avec une grosse section de pneu est requis.

Des bénévoles et des panneaux directionnels orienteront les participants sur le tracé.

Il sera demandé aux concurrents de bien rester sur la portion droite des chemins afin d'éviter toute collision.

De la même façon, de procéder aux changements de cycliste dans des portions larges et avec une vue dégagée.

#### Article 8-ASSURANCES

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs seront couverts par une police souscrite auprès du Groupe MAIF 79018 Niort cedex 9

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### Article 9-SECOURS

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite. Le médecin pourra déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours).

#### Article 10-CLASSEMENTS /RECOMPENSES

Pour être classé les binômes doivent arriver ensemble sous l'arche (coureur et vététiste)

Pendant toute la course, la transmission du vélo se fera de la main à la main

(Interdiction formelle d'abandonner le vélo et de s'éloigner de celui-ci en courant)

Les binômes peuvent changer à tour de rôle selon leur souhait

**LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE SUR TOUTE LA COURSE POUR CHACUN DES BINOMES**

3 km « La Bikette » Médaille pour tous à l'arrivée (pas de podiums)

6 km « La Super Sprint » 12H30 /Médailles aux 3èmes équipes enfants (12/15ans)

12 km « Le M » 12H30 /Médailles/Récompenses aux 3èmes équipes Femmes, aux 3èmes équipes Mixtes et 3èmes équipes Hommes.

21 km « Le L » 12H30 Médailles/Récompenses aux 3èmes équipes Femme, aux 3èmes équipes Mixtes et 3èmes équipes Hommes.

#### Article 11-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

#### Article 12-ANNULATION/NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problème sanitaire ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### Article 13-DROIT D'IMAGE

Tout coureur autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

#### Article 14-CNIL

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le concurrent peut s'opposer à la publication de son résultat en en faisant la demande à l'organisateur.

#### Article 17-ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité